

Julian Assange serait confronté à des tendances suicidaires suite à son emprisonnement



Julian Assange est incarcéré depuis avril 2019 dans une prison de haute sécurité britannique. Julian Assange présenterait des "symptômes psychotiques" et des pulsions suicidaires suite à son enfermement.

Avec Atlantico
Rédaction

Le fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, a révélé qu'il entendait des voix et de la musique imaginaires en détention. Il présente des pulsions suicidaires, selon les déclarations ce mardi 22 septembre d'un psychiatre, Michael Kopelman, l'ayant examiné lors d'une audience dans un tribunal de Londres qui était chargé d'étudier une demande d'extradition américaine. Selon les conclusions de cette étude menée par le psychiatre, Julian Assange présenterait un risque de suicide "très élevé" s'il devait être extradé vers les Etats-Unis.

La justice américaine souhaite pourtant le juger pour la diffusion de centaines de milliers de documents confidentiels. Michael Kopelman s'est exprimé devant la cour criminelle d'Old Bailey à Londres. Ce psychiatre s'est entretenu une vingtaine de fois avec Julian Assange. Le psychiatre a mentionné la "dépression sévère" et les "symptômes psychotiques" de Julian Assange. Il serait notamment victime d'hallucinations auditives.

Julian Assange est incarcéré dans la prison de haute sécurité de Belmarsh, près de Londres. Julian Assange a raconté au psychiatre avoir entendu des voix lui dire "tu es poussière, tu es mort, nous venons te chercher".

Les pulsions suicidaires de Julian Assange "proviennent de facteurs cliniques (...) mais c'est l'imminence de l'extradition qui déclenche la tentative", selon le psychiatre qui estime que son état "se détériorera considérablement" s'il est extradé.

Julian Assange avait été arrêté en avril 2019 après avoir passé sept ans au coeur de l'ambassade d'Equateur, où il s'était réfugié.

La justice britannique devra déterminer si la demande américaine d'extradition qui lui est soumise respecte un certain nombre de critères légaux, et notamment si elle n'est pas incompatible avec les droits de l'Homme.

Julian Assange est poursuivi notamment pour espionnage aux Etats-Unis, où il risque 175 ans de prison, pour avoir diffusé, dans le cadre de WikiLeaks, plus de 700.000 documents classifiés sur les activités militaires et diplomatiques américaines, en Irak et en Afghanistan notamment.